



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023-067

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises ( SRPE)**

R32-2023-01-20-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - CRETEL Jean-Pierre (3 pages)	Page 3
R32-2023-01-30-00012 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - DELANNOY Caroline (4 pages)	Page 7
R32-2023-01-15-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - DEVILLEPOIX Louis (4 pages)	Page 12
R32-2023-01-27-00013 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - DUMONT Benoit (3 pages)	Page 17
R32-2023-01-01-00005 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL FRESNARTOIS (3 pages)	Page 21
R32-2023-01-05-00009 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL LEDUC (5 pages)	Page 25
R32-2023-01-27-00014 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL SAVARY CAPET (11 pages)	Page 31
R32-2023-01-21-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC HALLUIN (3 pages)	Page 43
R32-2023-01-26-00023 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - LEPLA Stéphane (3 pages)	Page 47
R32-2023-01-21-00005 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - LESAGE Alexis (3 pages)	Page 51
R32-2023-01-24-00011 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - PECQUEUX Charles-Eric (3 pages)	Page 55
R32-2023-01-23-00014 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA DU MOULIN (3 pages)	Page 59
R32-2023-01-20-00005 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA FERME DUHAMEL (4 pages)	Page 63
R32-2023-01-22-00006 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA LE MARECHALE (5 pages)	Page 68
R32-2023-01-17-00021 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA SAINT ANTOINE (8 pages)	Page 74
R32-2023-01-10-00047 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA THOMAS (8 pages)	Page 83
R32-2023-01-29-00003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA WALLOIS (3 pages)	Page 92

DRAAF

R32-2023-01-20-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - CRETEL Jean-Pierre



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22412

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arras, le **21 OCT. 2022**

Monsieur CRETEL Jean-Pierre  
22 rue principale  
62134 FONTAINE LES BOULANS

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22412**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **19/09/22** sous le numéro 62-22412. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par EARL DES BOULANS (Monsieur Bertrand VAAST) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de HEUCHIN.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'agrandissement de votre exploitation individuelle sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **20/01/23, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,

  
Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22412**

Dénomination et commune du demandeur : **Monsieur CRETEL Jean-Pierre à FONTAINE LES BOULANS**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
FONTAINE LES BOULANS	ZB 51	1 ha 23 a 54 ca
	ZB 52	1 ha 73 a 42 ca

DRAAF

R32-2023-01-30-00012

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - DELANNOY Caroline



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22426

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arras, le 04 NOV. 2022

**Madame DELANNOY Caroline**  
24 rue delacourt  
62390 BUIRE AU BOIS

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22426**

Madame ,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **29/09/22** sous le numéro 62-22426. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur Dominique DELANNOY dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de BUIRE AU BOIS.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez de vous installer à titre individuel sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **30/01/23, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.



Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame , l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable du Service de l'économie agricole,

  
Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22426**

Dénomination et commune du demandeur : **Madame DELANNOY Caroline à BUIRE AU BOIS**

Communes	Références cadastrales	Superficie
BUIRE AU BOIS	ZI 0030	3 ha 42 a 11 ca
	ZI 0049	ha 7 a 60 ca
	ZI 0050	ha 6 a 08 ca
	ZI 0054	ha 10 a 72 ca
	ZK 0002	ha 38 a 53 ca
	ZK 0005	ha 39 a 28 ca
	ZL 0027	ha 33 a 15 ca
	ZB 0034	ha 78 a 07 ca
	ZI 0029	3 ha 87 a 11 ca
	ZK 0008	1 ha 52 a 76 ca
	ZI 0031	1 ha 78 a 13 ca
	ZK 0009	1 ha 02 a 04 ca
	AB 0070	ha 25 a 63 ca
	AB 0082	ha 30 a 24 ca
	AB 0084	ha 14 a 33 ca
	AB 0085	ha 13 a 01 ca
	ZI 0053	ha 12 a 17 ca
	ZB 0032 J	ha 97 a 60 ca
	ZB 0032 K	1 ha 95 a 20 ca
	ZB 0033	ha 48 a 30 ca
	ZI 0032	1 ha 17 a 36 ca
	ZI 0038	3 ha 02 a 70 ca
	ZI 0041	ha 19 a 57 ca
	ZI 0042	ha 19 a 61 ca
	ZI 0043	ha 13 a 12 ca
	ZI 0044	ha 14 a 82 ca
	ZI 0045	ha 31 a 62 ca
	ZI 0046	ha 39 a 80 ca
	ZI 0047	ha 23 a 50 ca
	ZI 0055	ha 10 a 04 ca
	ZI 0056	ha 4 a 80 ca
	ZI 0057	ha 5 a 12 ca
	ZI 0058	1 ha 24 a 90 ca
ZI 0062	ha 14 a 66 ca	
ZK 0003	5 ha 22 a 08 ca	
ZK 0004	1 ha 02 a 25 ca	
ZL 0026	ha 82 a 82 ca	
BONNIÈRES	ZD 0121	2 ha 41 a 90 ca

BONNIÈRES	ZD 0122	1 ha 00 a 00 ca
	ZD 0040	1 ha 09 a 10 ca

DRAAF

R32-2023-01-15-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - DEVILLEPOIX Louis



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22410

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arras, le **21 OCT. 2022**

**Monsieur DEVILLEPOIX Louis  
533 le breuil  
62830 SAMER**

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22410**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 14/09/22 sous le numéro 62-22410. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par EARL MARTEL DOMINIQUE (Monsieur Dominique MARTEL) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de SAMER.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez de vous installer sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **15/01/23, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,

  
Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22410**

Dénomination et commune du demandeur : **Monsieur DEVILLEPOIX Louis à SAMER**

Communes	Références cadastrales	Superficie
SAMER	D201	2 ha 05 a 99 ca
	D202	2 ha 92 a 07 ca
	D204	1 ha 07 a 34 ca
	D210	2 ha 46 a 50 ca
	D279	2 ha 36 a 80 ca
	D96	1 ha 40 a 30 ca
	D136	1 ha 49 a 70 ca
	D156	ha 54 a 96 ca
	D160	2 ha 81 a 70 ca
	D93	ha 56 a 53 ca
	D145	ha 27 a 94 ca
	D146	ha 45 a 91 ca
	D308	ha 31 a 38 ca
	D45	1 ha 32 a 17 ca
	D52	ha 36 a 05 ca
	D130	1 ha 91 a 00 ca
	D192	ha 30 a 50 ca
	D423	1 ha 27 a 97 ca
	D425	6 ha 22 a 08 ca
	D427	2 ha 60 a 41 ca
	D482	2 ha 09 a 43 ca
	D221	2 ha 34 a 60 ca
	D250	ha 23 a 70 ca
	D251	ha 52 a 80 ca
	D253	ha 86 a 75 ca
	D256	1 ha 12 a 10 ca
	D260	ha 32 a 55 ca
	D283	1 ha 59 a 48 ca
	D157	3 ha 10 a 85 ca
	D158	3 ha 34 a 80 ca
	D159	ha 17 a 15 ca
	D161	1 ha 41 a 25 ca
D163	ha 10 a 80 ca	
D173	ha 12 a 95 ca	
D175	ha 38 a 04 ca	
D176	1 ha 82 a 88 ca	
D199	2 ha 69 a 90 ca	
D282	ha 55 a 55 ca	

SAMER	D536	2 ha 27 a 15 ca
	D545	ha 20 a 10 ca
	D566	1 ha 44 a 65 ca
	C51	5 ha 56 a 10 ca
	D222	ha 79 a 50 ca
	D556	ha 75 a 00 ca
	D537	6 ha 81 a 45 ca
	D226	5 ha 74 a 51 ca
	D228	1 ha 10 a 60 ca
	D538	3 ha 79 a 08 ca
	D557	ha 75 a 00 ca
	D142	ha 99 a 30 ca
	D143	ha 51 a 08 ca
	D144	ha 31 a 77 ca
	D162	1 ha 28 a 31 ca
	D194	1 ha 08 a 65 ca
	D195	1 ha 07 a 55 ca
	D227	1 ha 92 a 81 ca
	D589	1 ha 58 a 93 ca
	D218	ha 49 a 90 ca



DRAAF

R32-2023-01-27-00013

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - DUMONT Benoit



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22418

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arras, le **04 NOV. 2022**

Monsieur DUMONT Benoit  
1200 rue principale  
62850 HERBINGHEM

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22418**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 26/09/2022 sous le numéro 62-22418. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame Marie Cécile DUMONT dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de TOURNEHEM SUR LA HEM.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'agrandissement de votre exploitation individuelle sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **27/01/2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,



Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22418**

Dénomination et commune du demandeur : **Monsieur DUMONT Benoit à HERBINGHEM**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
TOURNEHEM	ZC56	3 ha 51 a 50 ca
	ZC54	1 ha 85 a 09 ca
	ZH04	ha 88 a 60 ca
	ZH04 J02	ha 88 a 60 ca
	ZH03 K05	ha 81 a 51 ca
	ZH03 J02	1 ha 63 a 02 ca
	AA18 K05	1 ha 61 a 23 ca
	F386 J01	ha 87 a 66 ca
	F386 K02	ha 87 a 66 ca
	F406	ha 86 a 40 ca
	F407	ha 89 a 30 ca
	ZC55 J02	ha 70 a 80 ca
	ZC55 K04	1 ha 41 a 60 ca
	ZE07	5 ha 09 a 38 ca
	ZE11	ha 91 a 08 ca
	ZH05	1 ha 26 a 10 ca
	ZH06 J02	1 ha 29 a 06 ca
	ZH06 K04	1 ha 29 a 07 ca
	ZH67	ha 83 a 30 ca
	AUDREHEM	B0096
B0097		ha 23 a 80 ca
D0362		ha 23 a 80 ca
D0481		ha 36 a 38 ca
D0482		ha 67 a 19 ca

DRAAF

R32-2023-01-01-00005

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL FRESNARTOIS



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22393

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22393**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **31/08/22** sous le numéro 62-22393. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par EARL CAPRON COQUIDE (Monsieur Jacques CAPRON) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de ARLEUX EN GOHELLE.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'agrandissement de l'EARL FRESNARTOIS sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **01/01/23**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,

  
Mathilde GUÉRAND

*Pj : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22393**

Dénomination et commune du demandeur : **EARL FRESNARTOIS Monsieur PETIT Guillaume à FRESNOY EN GOHELLE**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
ARLEUX EN GOHELLE	B 131	0ha 56a 92ca
	B 133	0ha 85a 04ca
	ZB 9	0ha 74a 20ca
	ZB 10	0ha 25a 20ca



DRAAF

R32-2023-01-05-00009

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL LEDUC



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22352

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arras, le **21 OCT. 2022**

**EARL LEDUC**  
**Messieurs LEDUC Guillaume, Ludovic**  
**1 rue valiere**  
**62770 WILLEMAN**

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22352**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **04/09/22** sous le numéro 62-22352. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par EARL DELRU (Madame, Monsieur Nadine, Vincent DELRU) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de RANG DU FLIERS.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'installation de Monsieur LEDUC Ludovic dans l'EARL LEDUC avec un apport de superficie sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **05/01/23, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,



Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22352**

Dénomination et commune du demandeur : **EARL LEDUC Messieurs LEDUC Guillaume, Ludovic à WILLEMAN**

Communes	Références cadastrales	Superficie	Dénomination exploitants antérieurs
LE PARCQ	ZC 0013	ha 8 a 00 ca	EARL LEDUC
	ZC 0014	2 ha 52 a 20 ca	
ST GEORGES	AI 0015	ha 43 a 78 ca	
	AI 0030	1 ha 06 a 60 ca	
LE QUESNOY EN ARTOIS	ZA 0025	1 ha 21 a 25 ca	
	ZB 0012 J	1 ha 06 a 25 ca	
	ZB 0012 K	1 ha 06 a 25 ca	
	ZK 0020 J	1 ha 22 a 15 ca	
	ZK 0020 K	1 ha 22 a 15 ca	
	ZK 0022 J	ha 20 a 70 ca	
	ZK 0022 K	ha 20 a 70 ca	
STE AUSTREBERTHE	ZD 0004 A	ha 37 a 62 ca	
	ZD 0004 B	ha 33 a 28 ca	
VIEIL HESDIN	AH 0050	1 ha 80 a 71 ca	
	AI 0089	ha 23 a 09 ca	
	AI 0091	ha 91 a 00 ca	
	AI 0155	ha 39 a 10 ca	
	AI 0156	ha 20 a 20 ca	
	AI 0322	ha 17 a 53 ca	
	AI 0323	ha 17 a 00 ca	
	ZB 0021	1 ha 98 a 97 ca	
	ZB 0039 J	4 ha 71 a 84 ca	
	ZB 0039 K	ha 73 a 95 ca	
	ZB 0042 J	1 ha 55 a 03 ca	
	ZB 0042 K	ha 18 a 70 ca	
	ZB 0043 J	1 ha 84 a 58 ca	
	ZB 0043 K	ha 22 a 10 ca	
	ZB 0044 J	3 ha 27 a 03 ca	
	ZB 0044 K	ha 38 a 00 ca	
	ZB 0045	2 ha 93 a 94 ca	
	ZB 0046	2 ha 18 a 02 ca	
	ZB 0047	1 ha 16 a 40 ca	
	ZB 0052 J	ha 38 a 66 ca	
ZB 0052 K	ha 38 a 67 ca		
ZB 0053 J	ha 71 a 24 ca		
ZB 0053 K	ha 71 a 24 ca		

VIEIL HESDIN	ZB 0069	3 ha 37 a 95 ca	EARL LEDUC	
	ZA 0008	3 ha 31 a 00 ca		
	AI 0108	2 ha 88 a 90 ca		
	AI 0316	1 ha 75 a 92 ca		
	ZA 0009	ha 51 a 60 ca		
	ZA 0011	3 ha 79 a 40 ca		
	ZA 0012	5 ha 79 a 60 ca		
	ZB 0037	ha 41 a 08 ca		
	ZB 0051 J	ha 22 a 05 ca		
	ZB 0051 K	ha 22 a 06 ca		
	ZB 0036	ha 63 a 56 ca		
	ZB 0050 J	ha 37 a 63 ca		
	ZB 0050 K	ha 37 a 63 ca		
	AI 0012	ha 38 a 34 ca		
	AI 0145	ha 97 a 46 ca		
	ZB 0054 J	ha 31 a 96 ca		
	ZB 0054 K	ha 31 a 97 ca		
	WAIL	AD 0027		ha 72 a 10 ca
		AD 0034		ha 76 a 77 ca
ZB 0025		ha 51 a 84 ca		
ZB 0014		2 ha 37 a 70 ca		
ZB 0015 J		2 ha 51 a 50 ca		
ZB 0015 K		2 ha 00 a 00 ca		
ZC 0004		ha 68 a 70 ca		
ZC 0005		ha 52 a 80 ca		
WILLEMAN	ZC 0010 A	ha 91 a 10 ca		
	ZC 0042 A	4 ha 68 a 60 ca		
	ZB 0003	3 ha 39 a 50 ca		
	ZB 0005	ha 24 a 10 ca		
	ZB 0008 AJ	ha 84 a 50 ca		
	ZB 0008 AK	ha 84 a 50 ca		
	ZB 008 BJ	ha 31 a 26 ca		
	ZB 0008 BK	ha 62 a 54 ca		
	ZB 0006 A	ha 79 a 45 ca		
	ZB 0006 BJ	2 ha 49 a 70 ca		
	ZB 0006 BK	1 ha 47 a 41 ca		
	ZB 0006 BL	1 ha 47 a 42 ca		
	ZB 0006 BM	1 ha 47 a 42 ca		
	ZB 0006 C	ha 51 a 50 ca		
	ZB 0004	ha 39 a 80 ca		

LE QUESNOY EN ARTOIS	ZB 8	2 ha 34 a 70 ca	EARL DELRU DELRU Nadine DELRU Vincent
	ZB 6	10 ha 30 a 00 ca	
	ZA 19	1 ha 50 a 00 ca	
BRÉVILLIERS	ZA 6	6 ha 84 a 00 ca	
GUIGNY	B 159	3 ha 15 a 70 ca	

DRAAF

R32-2023-01-27-00014

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL SAVARY CAPET



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22417

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arras, le **04 NOV. 2022**

**EARL SAVARY CAPET**  
**Messieurs SAVARY Claude et Clément**  
**7 bis rue Marcelle Leclercq**  
**62143 ANGRES**

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22417**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 26/09/22 sous le numéro 62-22417. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur Michel DEPRET dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de ABLAIN-SAINT-NAZAIRE et par l'EARL SAVARY CAPET représenté par Monsieur SAVARY Claude dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de ANGRES.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'installation de Monsieur SAVARY Clément au sein de l'EARL SAVARY CAPET et l'agrandissement de l'EARL SAVARY CAPET sur les parcelles listées en annexe provenant de l'exploitation de Monsieur DEPRET Michel.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **27/01/2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.



Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,



Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22417**

Dénomination et commune du demandeur : **L'EARL SAVARY CAPET Messieurs SAVARY Claude, Clément à ANGRES**

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur
ABLAIN ST NAZAIRE	ZC71	ha 12 a 60 ca	DEPRET Michel
	E265	ha 59 a 60 ca	
	ZB106	1 ha 82 a 40 ca	
	ZC56	ha 79 a 00 ca	
	ZD35	ha 44 a 50 ca	
	E409	ha 14 a 70 ca	
	E260	ha 10 a 60 ca	
	E246	ha 24 a 80 ca	
	E249	ha 30 a 70 ca	
	E251	ha 30 a 80 ca	
	E401	ha 20 a 35 ca	
	ZD38	ha 28 a 50 ca	
	ZB113	ha 45 a 40 ca	
	ZC58	ha 73 a 00 ca	
	ZD32	ha 23 a 00 ca	
	ZD42	ha 25 a 40 ca	
	ZD78	ha 39 a 60 ca	
	ZA73	ha 25 a 40 ca	
	ZB114	ha 66 a 80 ca	
	ZB119	1 ha 25 a 00 ca	
	ZC58	ha 73 a 00 ca	
	ZD32	ha 23 a 00 ca	
	ZD42	ha 25 a 40 ca	
	ZD78	ha 39 a 60 ca	
	ZC58	ha 73 a 00 ca	
	ZB87	ha 34 a 70 ca	
	ZB107	ha 60 a 80 ca	
	ZB108	ha 10 a 10 ca	
	ZD80	ha 49 a 20 ca	
	A209	ha 83 a 80 ca	
	E69	ha 14 a 90 ca	
	ZC57	ha 52 a 80 ca	
ZD33	ha 7 a 30 ca		
ZD34	ha 95 a 70 ca		
ZD39	1 ha 16 a 90 ca		
ZD40	ha 5 a 80 ca		
ZD41	ha 18 a 00 ca		
ZD81	ha 29 a 30 ca		

ABLAIN ST NAZAIRE	ZB102	ha 72 a 10 ca	DEPRET Michel	
	ZB105	ha 22 a 00 ca		
	E406	ha 10 a 50 ca		
	E412	ha 23 a 15 ca		
	ZD31	ha 46 a 10 ca		
	ZB104	ha 66 a 30 ca		
	E403	ha 21 a 10 ca		
	E250	ha 11 a 45 ca		
	E259	ha 10 a 50 ca		
	E410	ha 7 a 10 ca		
	E254	ha 38 a 80 ca		
	ZD37	ha 21 a 40 ca		
	E256	ha 9 a 70 ca		
	E266	ha 10 a 70 ca		
	E405	ha 10 a 05 ca		
	E407	ha 11 a 45 ca		
	ZD36	ha 30 a 10 ca		
	AC63	ha 10 a 35 ca		
	AC65	ha 13 a 37 ca		
	AC66	ha 31 a 79 ca		
	E398	ha 18 a 60 ca		
	E262	ha 5 a 55 ca		
	E255	ha 16 a 30 ca		
	E488	ha 21 a 10 ca		
	E261	ha 15 a 70 ca		
	ZC54	ha 26 a 20 ca		
	ZD82	ha 12 a 50 ca		
	E71	ha 21 a 60 ca		
	ZC22	ha 21 a 80 ca		
	ZC138	ha 80 a 43 ca		
	CARENCY	A1501		ha 73 a 97 ca
		A896		ha 29 a 90 ca
		ZA46		ha 23 a 50 ca
ZA47		ha 48 a 00 ca		
ZA53		ha 23 a 00 ca		
SOUCHEZ	ZA50	ha 32 a 20 ca		
	ZA72	ha 19 a 70 ca		
	ZA73	ha 25 a 40 ca		
	ZA51	ha 26 a 00 ca		
	ZA103	ha 69 a 10 ca		
	ZA76	ha 19 a 80 ca		

Liste des parcelles provenant de l'EARL SAVARY CAPET (Monsieur SAVARY Claude)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		2) Faire Valoir	4) Culture Spécialisée	3) Non Taxée
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca				
62	019	C	00426		ZE	0098		02	T			08358		9003	F	LES VINGT	
								* TOTAL DU COMPTE =				08358		9003		CAPET BRIGITTE MARIE MADE	
62	019	C	00479		ZE	0092		02	T			04470		4815	F	LES VINGT	
								* TOTAL DU COMPTE =				04470		4815		CAPET ISABELLE JEANNE MAR	
62	019	V	00144		ZE	0102		02	T			05443		5863	F	LES VINGT	
								* TOTAL DU COMPTE =				05443		5863		VASSEUR MADELEINE	
62	019	V	00149		ZE	0096		02	T			02138		2303	F	LES VINGT	
					ZE	0105		03	T			17260		13523	F	LES VINGT	
								* TOTAL DU COMPTE =				19398		15826		VASSEUR HELENE MARIE JOSE	
								* TOTAL COMMUNE D' AIX NOULETTE				37669		35507			
62	032	+	00002	O	ZC	0049		J	03 T			03150		2262	F		
					ZC	0049		K	05 T			01050		508	F		
								* TOTAL DU COMPTE =				04200		2770		CTRE COM ACTION SOCIALE D	
62	032	+	00268	O	ZB	0016		02	T			02140		1817	F	LA MOUCHER	
								* TOTAL DU COMPTE =				02140		1817		SCI LA BIGACHE	
62	032	B	00148		ZB	0039		05	T			02080		1005	F		
								* TOTAL DU COMPTE =				02080		1005		BOUVART LILIANE FLORIDA	

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE				
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	2) Faire Valoir	4) Culture Spécialisée		3) Non Taxée			
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTC	Sub. Fisc	CLASSE	Group	Culture	ANT					CULT CAD	Ha	A Ca
62	032	B	00253	AD	0664			03	T				012	12		871	F	LE VILLAGE
								* TOTAL DU COMPTE =					012	12		871		BREMENT JEAN-MARC JULES
62	032	C	00105	ZB	0103			J	04	T			025	23		1516	F	
				ZB	0103			K	05	T			050	47		2439	F	
				* TOTAL DU COMPTE =									075	70		3955		CARON RENE DESIRE ANDRE
62	032	C	00142	ZA	0054			05	T				025	90		1251	F	
				* TOTAL DU COMPTE =									025	90		1251		CAPET CHARLES LOUIS <del>JEAN</del>
62	032	C	00252	ZC	0051			J	03	T			048	00		3449	F	LE HAZEL
				ZC	0051			K	05	T			016	00		774	F	LE HAZEL
				* TOTAL DU COMPTE =									064	00		4223		CAPET BABETTE BERNADETTE
62	032	C	00301	ZB	0011			03	T				023	60		1695	F	LA MOUCHER
				ZB	0012			03	T				079	00		5675	F	LA MOUCHER
				* TOTAL DU COMPTE =									102	60		7370		CAPET ALAIN RENE MARIE JO
62	032	C	00327	ZC	0235			03	T				006	14		440	F	LES BIEFS
				* TOTAL DU COMPTE =									006	14		440		CAPET BRIGITTE MARIE MADE
62	032	C	00334	ZC	0052			J	03	T			115	13		8271	F	LE HAZEL
				ZC	0052			K	05	T			025	17		1216	F	LE HAZEL
				ZC	0079			05	T				021	50		1039	F	LES BIEFS
				ZC	0084			04	T				063	20		3798	F	LES BIEFS
				ZC	0436			03	T				007	35		529	F	LES BIEFS
				* TOTAL DU COMPTE =									232	35		14853		CAPET BRIGITTE MARIE MADE
62	032	C	00346	AC	0423			K	02	P			043	02		3369	F	
				ZA	0056			05	T				099	20		4794	F	L ARBRE SE
				ZA	0072			02	T				009	50		805	F	L ARBRE SE
				ZA	0095			05	T				034	20		1652	F	LE CALVAIR
				ZA	0096			03	P				196	40		9491	F	LE CALVAIR
				ZA	0115			05	T				057	60		2784	F	L ARBRE SE
				ZB	0010			03	T				080	60		5790	F	LA MOUCHER
				ZB	0037			J	04	T			012	75		767	F	LES GALTOI
				ZB	0037			K	05	T			012	75		617	F	LES GALTOI
				ZB	0038			J	04	T			055	00		3306	F	LES GALTOI
				ZB	0038			K	05	T			027	10		1309	F	LES GALTOI
				* TOTAL DU COMPTE =									628	12		34684		CAPET ISABELLE JEANNE MAR
62	032	C	00347	ZB	0006			03	T				017	00		1221	F	LA MOUCHER
				ZB	0040			05	T				011	10		535	F	LES GALTOI
				* TOTAL DU COMPTE =									028	10		1756		CAPET ISABELLE JEANNE MAR

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)	Culture Specialisee (4)		Non Taxee (3)	
DEPT	COM	L	NUMERO	(1) PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	Ha					A Ca
62	032	C	00381	O	ZB	0042			05	T			027 30		1318	F		LES GALTOI
									* TOTAL DU COMPTE =				027 30		1318			CUVELLIEZ ANNE-MARIE ROSE
62	032	D	00022		ZA	0107			05	T			004 70		227	F		
									* TOTAL DU COMPTE =				004 70		227			DELABY FRANCOIS LOUIS FER
62	032	D	00226		ZC	0080			05	T			057 00		2755	F		
									* TOTAL DU COMPTE =				057 00		2755			DUQUESNOY JUSTINE MARIA
62	032	D	00342		AD	0663			01	J			000 71		086	F		LE VILLAGE
									* TOTAL DU COMPTE =				000 71		086			DODU CHRISTIAN ANDRE PIER
62	032	D	00446		ZB	0079			A 01	J			018 00		2174	F		
									* TOTAL DU COMPTE =				018 00		2174			DUPORGE JEAN-PIERRE
62	032	D	00534		AD	0645			03	T			002 61		188	F		LE VILLAGE
									* TOTAL DU COMPTE =				002 61		188			DURET CLAUDE CAMILLE
62	032	D	00549	O	ZA	0105			J 03	T			031 75		2280	F		LE CALVAIR
					ZA	0105			K 05	T			031 75		1534	F		LE CALVAIR
					ZB	0013			03	T			101 20		7270	F		LA MOUCHER
					ZB	0041			J 04	T			073 50		4418	F		LES GALTOI
					ZB	0041			K 05	T			073 50		3553	F		LES GALTOI
									* TOTAL DU COMPTE =				311 70		19055			DUFRESNE JEAN FRANCOIS
62	032	D	00554	O	ZB	0108			J 04	T			007 10		427	F		LES COTTER
					ZB	0108			K 05	T			014 20		685	F		LES COTTER
									* TOTAL DU COMPTE =				021 30		1112			DUFRESNE BEATRICE MARIE A
62	032	D	00694	O	ZC	0188			J 02	T			053 78		4565	F		LE BOIS SO
					ZC	0188			K 05	T			017 92		867	F		LE BOIS SO
									* TOTAL DU COMPTE =				071 70		5432			DEGREMONT JEAN-MICHEL REN
62	032	D	00697	O	ZA	0106			05	T			029 90		1445	F		LE CALVAIR
					ZA	0109			05	T			028 50		1377	F		LE CALVAIR
					ZA	0110			05	T			099 30		4799	F		LE CALVAIR
					ZB	0005			04	T			016 60		998	F		LA MOUCHER
					ZC	0044			J 03	T			100 00		7183	F		LE HAZEL
									* TOTAL DU COMPTE =				274 30		15802			DELPORTE JEAN-MARIE

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE				
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL			Faite Valoir (2)	Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)	
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha					A Ca
(1)																		
62	032	G	00199	O	ZC	0186		02	T				053	20	4518	F	LE BOIS SO	
													* TOTAL	DU COMPTE =	053	20	4518	GUILLY VERONIQUE RAYMOND
62	032	G	00231	O	ZC	0050		J	03	T			023	70	1702	F	LE HAZEL	
					ZC	0050		K	05	T			007	90	381	F	LE HAZEL	
													* TOTAL	DU COMPTE =	031	60	2083	GALVAIRE CHARLES BON FRAN
62	032	L	00301	O	ZB	0107		J	04	T			007	98	479	F		
					ZB	0107		K	05	T			015	92	769	F		
													* TOTAL	DU COMPTE =	023	90	1248	LEQUINT GENEVIEVE GILBERT
62	032	L	00424	O	ZB	0007		03	T				023	90	1718	F		
					ZB	0102		02	T				114	00	9680	F		
													* TOTAL	DU COMPTE =	137	90	11398	LEMPENS ROSALIE JEANNE CL
62	032	M	00221	O	ZB	0014		02	T				025	20	2140	F	LA MOUCHER	
					ZC	0099		04	T				026	50	1593	F	LES BIEFS	
													* TOTAL	DU COMPTE =	051	70	3733	MIGNOTTE DANIELLE EUGENIE
62	032	M	00233		ZB	0106		J	04	T			009	50	572	F	LES COTTER	
					ZB	0106		K	05	T			019	00	919	F	LES COTTER	
					ZC	0069		04	T				030	00	1804	F	LES BIEFS	
													* TOTAL	DU COMPTE =	058	50	3295	MONCOMBLE LEONCE OSCAR JU
62	032	P	00150		ZC	0081		05	T				007	70	372	F		
													* TOTAL	DU COMPTE =	007	70	372	PREVOST EMILIA LOUISE
62	032	S	00104		ZA	0049		05	T				052	70	2548	F		
					ZA	0050		05	T				023	50	1137	F		
					ZA	0051		05	T				036	00	1740	F	L ARBRE SE	
					ZA	0057		05	T				047	40	2292	F		
					ZA	0068		J	02	T			078	07	6628	F	L ARBRE SE	
					ZA	0068		K	03	T			039	03	2804	F	L ARBRE SE	
					ZA	0069		J	02	T			017	37	1475	F	L ARBRE SE	
					ZA	0069		K	03	T			034	73	2496	F	L ARBRE SE	
					ZA	0102		J	03	T			040	45	2907	F		
					ZA	0102		K	05	T			040	45	1956	F		
					ZA	0103		J	03	T			009	05	651	F		
					ZA	0103		K	05	T			009	05	438	F		
					ZB	0003		04	T				072	00	4327	F		
					ZB	0004		04	T				051	00	3065	F	LA MOUCHER	
					ZB	0008		03	T				027	60	1983	F	LA MOUCHER	
					ZB	0009		03	T				039	60	2845	F		
					ZB	0104		J	04	T			015	00	901	F	LES COTTER	
					ZB	0104		K	05	T			030	00	1450	F	LES COTTER	

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	2) Faire Valoir	4) Culture Spécialisée	3) Non Taxée					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.fisc	CLASSE	Groupes	CULTURE				ANT		CULT CAD	Ha	A
			(1)																
62	032	S	00104		ZB	0105		J	04	T				027	60		1659	F	
					ZB	0105		K	05	T				055	20		2668	F	
					ZC	0045		J	03	T				037	80		2716	F	LE HAZEL
					ZC	0045		K	05	T				012	60		608	F	LE HAZEL
					ZC	0048		J	03	T				086	10		6185	F	
					ZC	0048		K	05	T				028	70		1386	F	
									* TOTAL DU COMPTE =					9	11	00	56865		SAVARY CLAUDE LOUIS PHILI
62	032	S	00132	O	ZB	0044		J	04	T				028	80		1731	F	
					ZB	0044		K	05	T				028	80		1391	F	
									* TOTAL DU COMPTE =					0	57	60	3122		SAVARY MARIE THERESE JOSE
62	032	S	00169	O	ZB	0124			05	T				077	30		3735	F	LES COTTER
									* TOTAL DU COMPTE =					0	77	30	3735		SAVARY BENOIT THOMAS
62	032	T	00048		ZA	0108			05	T				002	30		111	F	
									* TOTAL DU COMPTE =					0	02	30	111		TANCHON MARC EMILE
62	032	T	00112		ZB	0035		J	04	T				023	25		1398	F	
					ZB	0035		K	05	T				023	25		1123	F	
									* TOTAL DU COMPTE =					0	46	50	2521		TRUFFIER ROLAND
62	032	V	00082		ZA	0042			04	T				068	80		4136	F	
					ZC	0074			02	T				046	70		3966	F	
									* TOTAL DU COMPTE =					1	15	50	8102		VASSEUR HELENE MARIE JOSE
62	032	V	00092	O	ZC	0046		J	03	T				034	58		2485	F	
					ZC	0046		K	05	T				011	52		556	F	
									* TOTAL DU COMPTE =					0	46	10	3041		VASSEUR MADELEINE
62	032	V	00135	O	ZA	0053			05	T				041	90		2024	F	L ARBRE SE
					ZC	0047		J	03	T				043	20		3104	F	LE HAZEL
					ZC	0047		K	05	T				014	40		697	F	LE HAZEL
					ZC	0068		J	04	T				193	52		11631	F	LES BIEFS
					ZC	0068		K	05	T				048	38		2337	F	LES BIEFS
					ZC	0070			04	T				060	00		3605	F	LES BIEFS
					ZC	0071			04	T				024	60		1479	F	LES BIEFS
									* TOTAL DU COMPTE =					4	26	00	24877		VASSEUR MADELEINE
62	032	V	00146	O	ZA	0104		J	03	T				030	70		2205	F	LE CALVAIR
					ZA	0104		K	05	T				030	70		1484	F	LE CALVAIR



DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		2) Faire Valoir	4) Culture Spécialisée	3) Non Taxée				
DEPT	COM	L NUMERO	(1) PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BITO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha					A Ca	EurosCts	
													2)	4)	3)				
62	032	V	00146	O	ZB	0015		02	T			025	20	2140	F			LA MOUCHER	
					ZB	0017		02	T			144	40	12259	F			LA MOUCHER	
					ZB	0036		J	04	T		015	10	908	F			LES GALTOI	
					ZB	0036		K	05	T		015	10	731	F			LES GALTOI	
					ZB	0043		J	04	T		075	80	4556	F			LES GALTOI	
					ZB	0043		K	05	T		075	80	3664	F			LES GALTOI	
					ZC	0060		J	02	T		030	90	2623	F			LE HAZEL	
					ZC	0060		K	03	T		010	30	740	F			LE HAZEL	
					* TOTAL DU COMPTE =						454	00	31310					VASSEUR HELENE MARIE JOSE	
					* TOTAL COMMUNE D' ANGRES						4549	35	283475						
62	170	V	00136		C	0071		03	T			064	70	5069	F			LES COQUOR	
					* TOTAL COMMUNE DE BOUVIGNY BOYEFFLES						064	70	5069						VASSEUR HELENE MARIE JOSE
62	510	+	01455	O	AN	0079		02	T			009	93	1005	F			AUX DOUZE	
					AN	0080		02	T			049	11	4971	F			AUX DOUZE	
					AN	0081		02	T			020	13	2038	F			AUX DOUZE	
					AP	0162		04	T			021	49	1039	F			LES BREBIS	
					AP	0179		03	T			006	00	529	F			LES BREBIS	
					AP	0276		03	T			074	46	6566	F			LE CHEMIN	
					AP	0314		04	T			020	83	1007	F			LES BREBIS	
					* TOTAL DU COMPTE =						201	95	17155					TERRITOIRES SOIXANTE DEUX	
62	510	+	01511	O	AM	0343		02	P			022	48	1983	F				
					* TOTAL DU COMPTE =						022	48	1983					COMMUNE DE LIEVIN	
62	510	V	00761		AM	0342		A	02	J		012	65	1817	F				
					* TOTAL DU COMPTE =						012	65	1817					VASSEUR HELENE MARIE JOSE	
					* TOTAL COMMUNE DE LIEVIN						237	08	20955						
62	801	+	00120	O	ZB	0001		J	02	T		046	30	4232	F				
					ZB	0237		02	T			026	30	2405	F				
					* TOTAL DU COMPTE =						072	60	6637					COMMUNAUTE D AGGLOMERATIO	
62	801	C	00327		ZB	0277		03	T			023	10	1811	F			LE BOIS SO	
					* TOTAL DU COMPTE =						023	10	1811					CAPET BRIGITTE MARIE MADE	
62	801	D	00444	O	ZB	0251		01	T			056	73	5743	F			LA POINTE	
					* TOTAL DU COMPTE =						056	73	5743					DUQUESNOY ANNE MARIE FLOR	
62	801	D	00627		ZB	0273		02	T			018	90	1727	F			LE BOIS SO	
					* TOTAL DU COMPTE =						018	90	1727					DEGREMONT JEAN-MICHEL REN	

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	2 Faire Voloir	4 Culture Spécialisée		3 Non Taxée		
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha					A Ca	EurosCts
62	801 G	00130		ZB	0272			02 T			026 10		2387	F			LE BOIS SO
								* TOTAL DU COMPTE =			026 10		2387				GUILLEY VERONIQUE RAYMOND
62	801 M	00258		ZB	0274			02 T			041 50		3794	F			LE BOIS SO
								* TOTAL DU COMPTE =			041 50		3794				MIGNOTTE DANIELLE EUGENIE
62	801 S	00083		ZB	0321			T			022 20		000	F			
								* TOTAL DU COMPTE =			022 20		000				SAVARY CLAUDE LOUIS PHILI
62	801 V	00145		ZB	0275			02 T			111 00		10147	F			LE BOIS SO
								* TOTAL DU COMPTE =			111 00		10147				VASSEUR HELENE MARIE JOSE
								* TOTAL COMMUNE DE SOUCHEZ			372 13		32246				

DRAAF

R32-2023-01-21-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - GAEC HALLUIN



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Arras, le **21 OCT. 2022**

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

**GAEC D'HALLUIN**  
Messieurs **DHALLUIN Jean-Claude, Jean-Marc**  
**1 rue des 9 ormes**  
**62840 LORGIES**

Réf : SEA/SP/n°62-22375

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22375**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 20/09/2022 sous le numéro 62-22375. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur CAILLET Bernard dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de Illies.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'agrandissement du GAEC DHALLUIN sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **21/01/2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,



Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22375**

Dénomination et commune du demandeur : **GAEC D'HALLUIN Messieurs DHALLUIN Jean-Claude, Jean-Marc à LORGIES**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
LORGIES	AM73	ha 77 a 75 ca

DRAAF

R32-2023-01-26-00023

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - LEPLA Stéphane



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22340

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arras, le **04 NOV. 2022**

**Monsieur LEPLA Stéphane  
676 rue du Rouge Manchon  
62136 LESTREM**

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22340**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 25/09/22 sous le numéro 62-22340. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par EARL MARTEL (Madame Catherine MARTEL) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de CALONNE SUR LA LYS.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez de vous installer sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **26/01/23, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.



Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,



Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22340**

Dénomination et commune du demandeur : **Monsieur LEPLA Stéphane à LESTREM**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
CALONNE SUR LA LYS	AW228	ha 28 a 40 ca
	AW331	ha 17 a 57 ca
	AW219	ha 11 a 54 ca
	AW135	ha 45 a 38 ca
	AW136	ha 45 a 38 ca
	AW139	ha 70 a 42 ca
	AW134	ha 91 a 81 ca
	AW137	ha 89 a 77 ca
	AW138	1 ha 08 a 58 ca
	AP11	ha 13 a 63 ca
	AP115	ha 46 a 25 ca
	AP93	ha 35 a 16 ca

DRAAF

R32-2023-01-21-00005

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - LESAGE Alexis



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Arras, le **21 OCT. 2022**

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

**Monsieur LESAGE Alexis  
1019 rue humblot  
62138 AUCHY LES MINES**

Réf : SEA/SP/n°62-22376

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22376**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 20/09/2022 sous le numéro 62-22376. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur Jean-Claude VAZE dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de VERMELLES.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'agrandissement de votre exploitation individuelle sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **21/01/2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,

Mathilde GUÉRAND



*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22376**

Dénomination et commune du demandeur : **Monsieur LESAGE Alexis à AUCHY LES MINES**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
AUCHY LES MINES	ZB75	ha 84 a 10 ca
VIOLAINES	ZE32 en partie	ha 52 a 00 ca sur 2 ha 49 a 44 ca

DRAAF

R32-2023-01-24-00011

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - PECQUEUX Charles-Eric



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Arras, le **04 NOV. 2022**

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

**Monsieur PECQUEUX Charles-Éric  
71 rue de rocquembort  
62370 ZUTKERQUE**

Réf : SEA/SP/n°62-22416

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22416**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **23/09/22** sous le numéro 62-22416. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur Henri LECOUFFE dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de ZUTKERQUE.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez de vous installer à titre individuel sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **24/01/23**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.



Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,

  
Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22416**

Dénomination et commune du demandeur : **Monsieur PECQUEUX Charles-Éric à ZUTKERQUE**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
ZUTKERQUE	B 0346	6 ha 63 a 43 ca
	B 0998	3 ha 17 a 68 ca
	AA 0022	ha 42 a 92 ca
	AA 0023	ha 44 a 62 ca
	B 1184	ha 7 a 48 ca
	B 0791	1 ha 38 a 30 ca
	B 0353	ha 71 a 10 ca
	B 0354	5 ha 08 a 35 ca
	AA 0036	1 ha 01 a 36 ca
	B 0336	ha 67 a 20 ca
	B 0347	1 ha 23 a 50 ca
	B 1037	ha a 85 ca
	B 1038	ha 9 a 75 ca
	B 1183	ha 4 a 77 ca
NORTKERQUE	B 0281	ha 69 a 50 ca
	AD 0016	ha 8 a 00 ca
POLINCOVE	A 0188	1 ha 36 a 40 ca
	A 0189	1 ha 09 a 00 ca
RECQUES SUR HEM	ZB 0017	2 ha 09 a 69 ca
	ZB 0018	2 ha 27 a 74 ca
MORINGHEM	ZE 0089	5 ha 89 a 70 ca

DRAAF

R32-2023-01-23-00014

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - SCEA DU MOULIN



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22420

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arras, le **04 NOV. 2022**

**SCEA DU MOULIN**  
Messieurs **LAURENT** Guillaume **DESMONS** Gilles  
1 rue du moulin  
62770 WAMIN

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22420**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 22/09/22 sous le numéro 62-22420. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement libres d'occupation.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'agrandissement de la SCEA DU MOULIN sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **23/01/2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,

  
Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22420**

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA DU MOULIN Messieurs LAURENT Guillaume DESMONS Gilles à WAMIN**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
62130 CROISSETTE	000 0B 286	3 ha 56 a 43 ca
62130 CROISSETTE	000 0B 553	ha 85 a 82 ca
62130 CROISSETTE	000 ZC 42	1 ha 03 a 60 ca
62130 CROISSETTE	000 0A 342	ha 61 a 20 ca
62770 FILLIÈVRES	000 0B 88	ha 77 a 20 ca
62770 FILLIÈVRES	000 0B 554	ha 17 a 10 ca
62770 FILLIÈVRES	000 0B 101	1 ha 40 a 20 ca

DRAAF

R32-2023-01-20-00005

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - SCEA FERME DUHAMEL



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles*

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22339

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arras, le **21 OCT. 2022**

**SCEA FERME DUHAMEL  
Messieurs DUHAMEL Romain, Antoine  
14 rue de wandhofen  
62138 VIOLAINES**

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22339**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 14/09/2022 sous le numéro 62-22339. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par EARL DE LA JOIE DE VIVRE (Monsieur Jean-Paul DHENNIN) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de VIOLAINES.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'agrandissement de la SCEA FERME DUHAMEL sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **20/01/2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.



Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,



Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22339**

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA FERME DUHAMEL Messieurs DUHAMEL Romain, Antoine à VIOLAINES**

Communes	Références cadastrales	Superficie
62138 HAISNES	000 OA 4	ha 60 a 59 ca
62138 HAISNES	000 OA 5	ha 41 a 45 ca
62138 HAISNES	000 OA 8	ha 54 a 31 ca
62138 HAISNES	000 OA 12	ha 30 a 60 ca
62138 HAISNES	000 OA 340	ha 50 a 66 ca
62138 HAISNES	000 OB 136	ha 71 a 86 ca
62138 HAISNES	000 ZA 17 (J)	ha 31 a 24 ca
62138 HAISNES	000 ZA 17 (K)	ha 73 a 55 ca
62138 HAISNES	000 OA 11	ha 30 a 72 ca
62138 HAISNES	000 OA 13	ha 59 a 70 ca
62138 HAISNES	000 OA 15	ha 34 a 24 ca
62138 HAISNES	000 ZA 16 (J)	ha 18 a 23 ca
62138 HAISNES	000 ZA 16 (K)	ha 52 a 35 ca
62138 HAISNES	000 OB 141	ha 42 a 80 ca
62138 HAISNES	000 OB 146	ha 42 a 96 ca
62138 VIOLAINES	000 AM 109	ha 21 a 23 ca
62138 VIOLAINES	000 AM 110	ha 45 a 94 ca
62138 VIOLAINES	000 ZI 67 (J)	1 ha 84 a 33 ca
62138 VIOLAINES	000 ZI 67 (K)	2 ha 09 a 54 ca
62138 VIOLAINES	000 ZI 69 (J)	1 ha 50 a 21 ca
62138 VIOLAINES	000 ZI 69 (K)	4 ha 51 a 22 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 39	1 ha 89 a 33 ca
62138 DOUVRIN	000 AC 360	ha 16 a 16 ca
62138 DOUVRIN	000 AC 363	ha 8 a 69 ca
62138 DOUVRIN	000 AC 364	ha 10 a 66 ca
62138 DOUVRIN	000 AB 193	ha 62 a 15 ca
62138 DOUVRIN	000 AB 210	ha 40 a 24 ca
62138 DOUVRIN	000 AB 102	ha 20 a 15 ca
62138 DOUVRIN	000 AN 117	ha 33 a 01 ca
62138 DOUVRIN	000 AB 191	ha 54 a 91 ca
62138 DOUVRIN	000 AB 211	ha 40 a 24 ca
62138 DOUVRIN	000 AC 21	ha 31 a 43 ca
62138 DOUVRIN	000 AC 374	ha 34 a 98 ca
62138 DOUVRIN	000 AC 376	ha 18 a 91 ca
62138 DOUVRIN	000 AC 554	ha 57 a 54 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 22	2 ha 36 a 96 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 23	ha 75 a 93 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 44	ha 48 a 94 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 46	ha 73 a 17 ca

62138 VIOLAINES	000 ZB 40	ha 77 a 12 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 41	ha 37 a 19 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 42	ha 85 a 28 ca
62138 VIOLAINES	000 ZI 63	2 ha 08 a 69 ca
62138 VIOLAINES	000 ZI 73	ha 34 a 58 ca
62138 VIOLAINES	000 ZI 64	5 ha 65 a 77 ca
62138 VIOLAINES	000 ZI 74	2 ha 22 a 05 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 45	ha 41 a 38 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 27	ha 45 a 63 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 37	ha 27 a 67 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 35	ha 53 a 74 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 29	ha 20 a 78 ca
62138 VIOLAINES	000 ZI 66	ha 49 a 26 ca
62138 VIOLAINES	000 ZI 72	ha 18 a 60 ca
62138 HAISNES	000 0B 134	1 ha 00 a 80 ca
62138 DOUVRIN	000 AN 115	ha 10 a 72 ca
62138 DOUVRIN	000 AN 40	ha 19 a 78 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 28	ha 97 a 29 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 43	ha 85 a 96 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 25	2 ha 54 a 99 ca
62138 HAISNES	000 ZC 58 (J)	1 ha 04 a 00 ca
62138 HAISNES	000 ZC 58 (K)	ha 50 a 00 ca
62138 HAISNES	000 ZC 58 (L)	ha 46 a 80 ca
62138 HAISNES	000 ZC 59	ha 48 a 14 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 38	ha 31 a 81 ca
62138 VIOLAINES	000 ZI 65	ha 30 a 21 ca
62138 VIOLAINES	000 ZB 30	ha 26 a 28 ca

DRAAF

R32-2023-01-22-00006

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - SCEA LE MARECHALE



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22429

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arras, le **04 NOV. 2022**

**SCEA LA MARECHALE  
Mesdames WARIN Christine, DUCHATEAU Colette  
6 route nationale  
62124 BEUGNY**

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22429**

Mesdames ,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 21/09/22 sous le numéro 62-22429. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par la SCEA LA MARECHALE (Madame WARIN Christine) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de BEUGNY.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'installation de Madame DUCHATEAU Colette, par son entrée au sein de la SCEA LA MARECHALE, sur les parcelles listées en annexe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **22/01/23, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames , l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,



Mathilde GUERAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22429**

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA LA MARECHALE, Mesdames WARIN Christine et DUCHATEAU Colette à BEUGNY**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie (ha)</b>
<b>BANCOURT</b>	ZI 36	0,4156
	ZI 37	1,2989
	ZI 38	1,9316
	ZI 39	2,1181
<b>BARASTRE</b>	A 469	0,2332
	A 644	0,6627
	A 818	0,1290
	ZB 11	1,0500
	ZB 12	0,2800
	ZB 13	0,2780
	ZB 14	3,6840
	ZD 32	2,1980
	ZD 33	1,9600
	ZH 54	5,1900
	ZI 18	2,2990
	ZI 19	1,7120
	<b>BEUGNATRE</b>	ZC 48
<b>BEUGNY</b>	ZA51	1,7930
	ZA 49	6,3580
	ZA 57	0,1810
	ZA 103	1,9954
	ZA 104	5,7675
	ZA 105	0,0401
	ZB 14	0,8920
	ZB 15	0,5030
	ZB 17	1,1200
	ZB 18	0,8530
	ZB 19	0,1320
	ZB 20	0,7620
	ZB 25	0,2060
	ZB 30	0,5210
	ZB 52	1,6580
	ZB 61	0,2150
	ZB 92	1,0470
	ZB 97	0,5365
	ZB 98	0,1430
	ZB 112	0,2620

<b>BEUGNY</b>	ZC 23	0,5750
	ZC 30	0,1020
	ZD 102	0,2130
	ZD 106	0,3990
	ZD 107	0,2220
	ZD 108	0,0600
	AB 0055	0,0724
	AB 154	0,4214
	AB 155	0,0288
	ZA 52	1,5290
	ZA 53	1,1140
	ZB 16	1,0090
	ZB 88	0,3220
	ZA 63	1,1970
	ZB 35	2,3030
	AC 222	0,3616
	ZA 56	9,7210
	ZC 24	28,1650
	AB 108	0,3208
	AB 109	0,0739
	ZA 0014	4,4050
	ZB 94	0,2950
	ZB 116	0,5285
	ZB 75	0,8120
	ZA 85	0,3600
	ZB 21	0,4040
	ZB 23	0,8900
	ZB 96	0,2655
	ZE 25	0,4477
	ZE 26	0,2046
	ZB 10	1,9610
	ZB 101	0,5195
	ZB 107	0,6455
	ZB 108	0,6454
	ZB 22	0,8770
	ZB 105	0,6454
	ZB 106	0,6455
	ZB 13	1,2340
	ZB 102	0,5195
	ZB 103	0,4141
ZB 104	0,4141	
ZB 3	1,8590	



<u>BEUGNY</u>	Zb 126	1,8600
	ZD 101	4,1290
	ZD 105	0,2860
	AB 131	0,5960
	ZB 28	0,7500
	ZB 29	0,3340
	ZB 111	0,5200
	ZB 51	6,1040
<u>FREMICOURT</u>	A 34	2,5014
	A 35	1,6678
	A 441	0,7650
	A 47	1,7580
	A 83	1,0191
	B 576	0,6855
	B 766	2,9780
	B 727	1,2830
	B 767	0,0540
	A 82	2,0410
	A 85	0,7908
	A 440	2,5220
	B 375	0,7409
	B 594	0,6585
	A 46	1,7502
	B 408	1,2084
	A 42	1,7970
	A 43	0,2833
	A 44	0,5906
	A 45	0,6169
<u>HAPLINCOURT</u>	ZC 22	1,6020
	ZH 75	12,2300
<u>VAUX VRAUCOURT</u>	ZI 151	0,6120
	ZL 39	0,9910
	ZD 70	1,1290
	ZD 38	1,5060
	ZD 35	1,8290
	ZE 80	0,8050
	ZD 71	1,6350
	ZL 36	2,1550
	ZL 37	1,8750

DRAAF

R32-2023-01-17-00021

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - SCEA SAINT ANTOINE



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22419

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arras, le **04 NOV. 2022**

**SCEA SAINT ANTOINE  
Monsieur DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX Benoît  
5 rue de hauteville  
62810 FOSSEUX**

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22419**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 16/09/2022 sous le numéro 62-22419. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur Benoît DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de HAUTEVILLE et par Monsieur Ludovic DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de FOSSEUX.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez la transformation de l'exploitation individuelle de Benoît DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX en SCEA SAINT ANTOINE. La SCEA s'agrandit sur les parcelles provenant de l'exploitation individuelle de Monsieur Ludovic DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **17/01/2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,

  
Mathilde GUÉRAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22419**

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA SAINT ANTOINE Monsieur DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX Benoît à FOSSEUX**

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur
62810 BARLY	000 ZC 26	3 ha 89 a 60 ca	Benoît DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX
62810 BARLY	000 ZH 23 (J)	1 ha 40 a 33 ca	
62810 BARLY	000 ZH 23 (K)	ha 46 a 77 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 2	3 ha 33 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 3	6 ha 39 a 10 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 4	ha 6 a 75 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 24	ha 85 a 65 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 25	ha 44 a 25 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 26	ha 47 a 30 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 27	ha 43 a 05 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 28	ha 33 a 70 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 29	ha 79 a 90 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 30	1 ha 07 a 70 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 31	ha 19 a 10 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 32	ha 34 a 40 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 33	ha 28 a 80 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 34	ha 76 a 53 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 35	ha 35 a 20 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 36	ha 30 a 80 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 37	ha 31 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 38	ha 41 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 39	ha 43 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 47	ha 32 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 48	ha 32 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 49	ha 22 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 50	ha 44 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 51	ha 42 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 52	ha 73 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 53	ha 11 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 54	ha 15 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 55	ha 19 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 57	ha 65 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 58	ha 57 a 40 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 59	ha 83 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 60	ha 61 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 61	ha 44 a 20 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 62	ha 47 a 25 ca	
62810 FOSSEUX	000 OA 63	ha 61 a 40 ca	

62810 FOSSEUX	000 0A 64	ha 65 a 30 ca	Benoit DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX	
62810 FOSSEUX	000 0A 65	1 ha 67 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 66	ha 26 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 67	ha 69 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 68	ha 89 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 69	ha 96 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 70	ha 89 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 71	1 ha 22 a 20 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 72	ha 53 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 73	ha 60 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 74	ha 68 a 80 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 75	ha 49 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 76	1 ha 34 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 77	ha 74 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 78	ha 96 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 79	ha 42 a 80 ca		Ludovic DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX
62810 FOSSEUX	000 0A 80	ha 42 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 81	ha 42 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 82	ha 53 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 83	ha 53 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 84	ha 65 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 85	ha 30 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 87	1 ha 04 a 30 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 88	ha 46 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 89	ha 45 a 25 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 90	ha 41 a 40 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 91	ha 41 a 55 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 92	ha 42 a 60 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 93	ha 46 a 80 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 94	ha 60 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 95	ha 80 a 15 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 96	ha 84 a 50 ca	Benoit DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX	
62810 FOSSEUX	000 0A 97	ha 1 a 70 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 131	ha 44 a 85 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 132	ha 46 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 133	ha 42 a 70 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 127	ha 68 a 30 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 128	ha 79 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 129	ha 46 a 65 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 130	ha 46 a 80 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 98	ha 82 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 99	ha 81 a 00 ca	Benoit DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX	
62810 FOSSEUX	000 0A 100	ha 42 a 60 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 101	ha 42 a 60 ca		

62810 FOSSEUX	000 0A 102	ha 40 a 30 ca	Benoit DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX	
62810 FOSSEUX	000 0A 103	ha 43 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 104	ha 52 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 106	ha 29 a 65 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 107	ha 29 a 55 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 108	ha 21 a 80 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 109	ha 31 a 40 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 110	ha 21 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 112	1 ha 02 a 75 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 113	ha 20 a 05 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 114	ha 11 a 37 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 116	ha 5 a 98 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 117	ha 12 a 54 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 118	ha 36 a 20 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 119	ha 62 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 134	ha 35 a 10 ca		Ludovic DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX
62810 FOSSEUX	000 0A 135	ha 85 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 136	ha 45 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 137	ha 22 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 138	ha 21 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 139	ha 43 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 140	ha 31 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 141	ha 15 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 142	ha 43 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 143	ha 40 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 144	ha 44 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 145	ha 23 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 146	ha 30 a 10 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 147	ha 57 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 148	ha 64 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 150	ha 40 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 151	ha 22 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 152	ha 20 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 153	1 ha 74 a 42 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 154	ha 88 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 155	ha 46 a 30 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 156	ha 21 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 157	ha 21 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 158	ha 44 a 00 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 159	ha 44 a 50 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 160	ha 44 a 55 ca		
62810 FOSSEUX	000 0A 161	ha 42 a 50 ca	Ludovic DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX	
62810 FOSSEUX	000 0A 162	ha 23 a 55 ca		

62810 FOSSEUX	000 0A 163	ha 89 a 70 ca	Ludovic DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX
62810 FOSSEUX	000 0A 164	ha 58 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 165	ha 97 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 166	ha 6 a 28 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 167	1 ha 39 a 75 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 168	ha 43 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 169	ha 68 a 60 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 170	ha 69 a 60 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 171	2 ha 71 a 55 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 172	ha 42 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 173	ha 45 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 174	ha 40 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 175	ha 43 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 176	ha 43 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 177	ha 59 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 178	ha 63 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 179	ha 81 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 180	ha 39 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 181	ha 39 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 182	ha 39 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 245	ha 5 a 53 ca	Benoit DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX
62810 FOSSEUX	000 0A 301	ha 49 a 20 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 303	ha 33 a 76 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 312 (J)	1 ha 50 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 312 (K)	2 ha 98 a 30 ca	
62810 FOSSEUX	000 0A 320	5 ha 40 a 70 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 19	ha 15 a 40 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 20	ha 16 a 65 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 21	1 ha 07 a 60 ca	Ludovic DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX
62810 FOSSEUX	000 0B 24	ha 10 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 25	ha 3 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 28	1 ha 40 a 15 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 29	ha 79 a 90 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 30	ha 22 a 90 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 31	ha 51 a 10 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 32	ha 32 a 30 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 33	ha 27 a 80 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 34	ha 35 a 60 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 35	ha 27 a 60 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 36	ha 3 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 37	1 ha 13 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 23 (A)	ha 6 a 48 ca	Benoit DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX
62810 FOSSEUX	000 0B 23 (Z)	ha 4 a 52 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 26	ha 96 a 50 ca	



62810 FOSSEUX	000 0B 27	ha 75 a 20 ca	Ludovic DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX
62810 FOSSEUX	000 0B 38	ha 88 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 39	ha 79 a 15 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 40	ha 51 a 95 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 41	ha 46 a 20 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 42	ha 78 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 43	ha 35 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 44	ha 66 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 45	ha 42 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 46	ha 43 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 47	ha 45 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 48	ha 89 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 49	ha 45 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 50	ha 43 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 51	ha 42 a 40 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 52	ha 40 a 80 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 53	ha 39 a 25 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 54	ha 23 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 55	ha 86 a 90 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 56	ha 34 a 25 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 57	ha 28 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 58	ha 25 a 40 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 59	ha 44 a 80 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 60	ha 48 a 85 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 61	ha 42 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 62	ha 42 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 63	ha 42 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 64	ha 42 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 65	ha 54 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 66	ha 69 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 67	ha 45 a 50 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 68	ha 39 a 60 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 69	ha 41 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 70	ha 66 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 71	ha 58 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 73	1 ha 08 a 30 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 74	1 ha 59 a 80 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 75	ha 37 a 75 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 76	ha 58 a 10 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 77	ha 16 a 05 ca	Benoit DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX
62810 FOSSEUX	000 0B 217	ha 2 a 52 ca	
62810 FOSSEUX	000 0B 219	ha 16 a 96 ca	
62810 FOSSEUX	000 ZA 1 (J)	6 ha 70 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 ZA 1 (K)	6 ha 73 a 70 ca	

62810 FOSSEUX	000 ZA 1 (L)	ha 30 a 00 ca	Benoit DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX
62810 FOSSEUX	000 ZA 1 (M)	1 ha 50 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 ZA 2	ha 12 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 ZA 3	ha 38 a 10 ca	
62810 FOSSEUX	000 ZB 50	ha 26 a 10 ca	
62810 FOSSEUX	000 ZB 54	ha 11 a 90 ca	
62810 FOSSEUX	000 ZB 55 (J)	1 ha 00 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 ZB 55 (K)	6 ha 85 a 90 ca	
62810 FOSSEUX	000 ZB 55 (L)	ha 80 a 00 ca	
62810 FOSSEUX	000 ZB 55 (M)	ha 20 a 00 ca	
62810 HAUTEVILLE	000 ZD 13	ha 11 a 80 ca	Ludovic DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX

DRAAF

R32-2023-01-10-00047

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - SCEA THOMAS



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22362

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arras, le **03 OCT. 2022**

**SCEA THOMAS**  
Messieurs THOMAS Michel, Olivier, Franck  
2144 rue basse  
62350 CALONNE SUR LA LYS

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22362**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **09/09/22** sous le numéro 62-22362. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par la SCEA THOMAS (Monsieur THOMAS Michel et Olivier) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de CALONNE SUR LA LYS et de l'EARL MARTEL (Madame Christine MARTEL) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de CALONNE SUR LA LYS.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'installation de Monsieur THOMAS Franck au sein de la SCEA THOMAS ainsi que l'agrandissement de la SCEA sur les parcelles listées en annexe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **10/01/23**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,



Mathilde GUERAND

*PJ : références cadastrales*

Dénomination et commune du demandeur : SCEA THOMAS Messieurs THOMAS Michel, Olivier, Franck à CALONNE SUR LA LYS

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur
CALONNE SUR LA LYS	AL290	ha 15 a 42 ca	SCEA THOMAS
	AI110	ha 50 a 75 ca	
	AI123	ha 36 a 18 ca	
	AI125	ha 62 a 19 ca	
	AI190	ha 62 a 99 ca	
	AE106	ha 45 a 13 ca	
	AI195	ha 49 a 90 ca	
	AI196	ha 28 a 56 ca	
	AT33	ha 26 a 00 ca	
	AT34	ha 47 a 10 ca	
	AI169	ha 70 a 85 ca	
	AI189	ha 63 a 35 ca	
	AO118	ha 35 a 10 ca	
	AH165	ha 32 a 75 ca	
	AI78	ha 94 a 51 ca	
	AI84	ha 40 a 07 ca	
	AN48	ha 40 a 75 ca	
	AN53	ha 55 a 38 ca	
	AN21	ha 61 a 85 ca	
	AO123	ha 20 a 48 ca	
	AL52	ha 52 a 66 ca	
	AL59	ha 19 a 09 ca	
	AL63	ha 34 a 64 ca	
	AL80	ha 66 a 65 ca	
	AL222	ha 80 a 50 ca	
	AL224	ha 66 a 00 ca	
	AL229	ha 29 a 45 ca	
	AL234	ha 29 a 62 ca	
	AL240	ha 73 a 25 ca	
	AL241	ha 29 a 29 ca	
	AL242	ha 84 a 00 ca	
	AL262	ha 17 a 20 ca	
	AL278	ha 30 a 40 ca	
	AL288	ha 72 a 70 ca	
AN37	ha 15 a 80 ca		
AL57	ha 34 a 08 ca		
AL61	ha 17 a 70 ca		

CALONNE SUR LA LYS	AI103	ha 25 a 49 ca	SCEA THOMAS
	AI106	ha 43 a 60 ca	
	AI180	ha 23 a 40 ca	
	AM72	ha 52 a 95 ca	
	AM13	1 ha 11 a 65 ca	
	AO173	ha 82 a 50 ca	
	AO175	2 ha 13 a 90 ca	
	AO176	ha 87 a 31 ca	
	AO178	ha 25 a 31 ca	
	AO182	ha 88 a 65 ca	
	AL259	ha 77 a 35 ca	
	AL137	ha 27 a 73 ca	
	AL223	ha 35 a 89 ca	
	AM70	ha 12 a 42 ca	
	AL227	ha 34 a 10 ca	
	AM83	1 ha 02 a 82 ca	
	AM115	ha 32 a 64 ca	
	AL235	ha 21 a 98 ca	
	AL237	ha 30 a 26 ca	
	AI150	1 ha 19 a 79 ca	
	AI153	ha 33 a 40 ca	
	AI155	ha 57 a 64 ca	
	AI167	1 ha 93 a 45 ca	
	AI168	1 ha 41 a 15 ca	
	AI184	ha 19 a 65 ca	
	AI208	ha 44 a 95 ca	
	AI209	ha 78 a 90 ca	
	AI210	ha 68 a 35 ca	
	AS53	ha 77 a 50 ca	
	AV161	1 ha 47 a 17 ca	
	AL226	ha 20 a 70 ca	
	AM82	ha 94 a 13 ca	
	AI108	ha 22 a 78 ca	
	AI171	ha 51 a 33 ca	
	AI178	ha 78 a 46 ca	
	AI109	ha 27 a 35 ca	
	AI270	ha 70 a 05 ca	
	AI126	ha 36 a 63 ca	
	AI128	ha 28 a 77 ca	
	AI269	ha 33 a 72 ca	
AI82	ha 41 a 36 ca		
AI186	ha 50 a 55 ca		

CALONNE SUR LA LYS	AL277	1 ha 04 a 90 ca	SCEA THOMAS		
	AL102	ha 20 a 96 ca			
	AI179	ha 59 a 06 ca			
	AM34	ha 29 a 78 ca			
	AM73	ha 8 a 77 ca			
	AI89	1 ha 27 a 18 ca			
	AI93	ha 27 a 32 ca			
	AI197	ha 33 a 65 ca			
	AI199	ha 65 a 00 ca			
	AL03	ha 60 a 04 ca			
	AL65	ha 23 a 12 ca			
	AL105	1 ha 00 a 78 ca			
	AL285	ha 61 a 10 ca			
	AL292	ha 58 a 32 ca			
	AM52	ha 16 a 31 ca			
	AM59	ha 35 a 27 ca			
	AM61	ha 16 a 07 ca			
	MONT BERNANCHON	A519		1 ha 64 a 50 ca	SCEA THOMAS
		A506		2 ha 03 a 89 ca	
		A1111		ha 68 a 45 ca	
BK62		ha 86 a 81 ca			
AL01		1 ha 27 a 63 ca			
AL21		ha 40 a 49 ca			
AL31		ha 50 a 80 ca			
BK19		ha 51 a 65 ca			
A504		ha 33 a 41 ca			
A503		ha 89 a 40 ca			
BK10		ha 59 a 84 ca			
BK12		1 ha 26 a 01 ca			
BK02		ha 41 a 22 ca			
AM05		ha 54 a 77 ca			
AD62		ha 64 a 34 ca			
BK46		ha 23 a 96 ca			
BK56		1 ha 75 a 36 ca			
AL22		ha 39 a 76 ca			
AD59		ha 22 a 81 ca			
BK57		ha 22 a 53 ca			
A1113		ha 68 a 45 ca			
A225		ha 45 a 00 ca			
AL24		ha 13 a 99 ca			
AD60		ha 21 a 55 ca			
AM06		ha 69 a 26 ca			



MONT BERNANCHON	A1299	ha 54 a 45 ca	SCEA THOMAS
	BK25	ha 16 a 71 ca	
	AL20	ha 79 a 98 ca	
	AL16	ha 88 a 50 ca	
	AL29	ha 50 a 49 ca	
	AK12	1 ha 25 a 16 ca	
	AK14	ha 58 a 25 ca	
	A452	1 ha 31 a 00 ca	
	A1059	ha 12 a 34 ca	
	A1112	ha 25 a 10 ca	
	A1115	ha 43 a 35 ca	
	BK06	ha 8 a 24 ca	
	BK07	ha 8 a 76 ca	
	BK09	ha 19 a 02 ca	
	BK14	ha 50 a 73 ca	
	BK15	ha 17 a 47 ca	
	BK16	ha 15 a 72 ca	
	BK17	ha 7 a 64 ca	
	BK18	ha 7 a 47 ca	
	BK20	ha 71 a 50 ca	
	BK21	ha 46 a 81 ca	
	BK23	ha 44 a 90 ca	
	BK47	ha 21 a 81 ca	
	A1114	ha 42 a 45 ca	
	BK28	ha 22 a 12 ca	
	A1079	2 ha 63 a 32 ca	
	A1118	ha 72 a 11 ca	
	A1119	ha 71 a 10 ca	
	AK0011	1 ha 33 a 21 ca	
	AK0011	ha 12 a 73 ca	
	AL0025	ha 11 a 91 ca	
	BK04	ha 20 a 18 ca	
	BK08	ha 35 a 68 ca	
	BK13	ha 33 a 07 ca	
	BK44	ha 5 a 04 ca	
	BK60	ha 50 a 41 ca	
	BK05	ha 20 a 55 ca	
	BK59	ha 38 a 05 ca	
	BK03	ha 29 a 07 ca	
	BK11	ha 38 a 08 ca	
BK43	ha 43 a 20 ca		
BK45	ha 65 a 47 ca		

CALONNE-SUR-LA-LYS	000 AI 79	ha 54 a 81 ca	EARL MARTEL
	000 AI 85	ha 81 a 68 ca	
	000 AI 86	ha 81 a 48 ca	
	000 AI 98	ha 51 a 70 ca	
	000 AL 162	1 ha 31 a 35 ca	
	000 AL 67	ha 55 a 31 ca	
	000 AI 107	ha 23 a 34 ca	
	000 AI 170	ha 65 a 21 ca	
	000 AI 148	ha 23 a 56 ca	
	000 AI 154	ha 34 a 96 ca	
	000 AI 156	1 ha 04 a 00 ca	
	000 AI 159	ha 37 a 13 ca	
	000 AI 160	ha 36 a 63 ca	
	000 AI 176	1 ha 55 a 40 ca	
	000 AI 185	ha 21 a 47 ca	
	000 AI 216	ha 72 a 10 ca	
	000 AI 294	ha 12 a 94 ca	
	000 AI 297	ha 14 a 66 ca	
	000 AL 156	ha 59 a 99 ca	
	000 AL 161	1 ha 01 a 35 ca	
	000 AI 158	ha 18 a 90 ca	
	000 AL 204	ha 63 a 60 ca	
	000 AP 130	ha 65 a 48 ca	
	000 AP 133	ha 35 a 41 ca	
	000 AP 147	ha 94 a 75 ca	
	000 AP 18	ha 71 a 21 ca	
	000 AP 31	ha 69 a 50 ca	
	000 AP 72	ha 39 a 92 ca	
	000 AP 80	ha 30 a 54 ca	
	000 AI 104	ha 27 a 39 ca	
	000 AI 144	ha 69 a 24 ca	
	000 AL 70	ha 43 a 68 ca	
	000 AL 74	ha 56 a 40 ca	
000 AL 75	ha 18 a 08 ca		
000 AI 143	ha 38 a 35 ca		
000 AI 146	ha 87 a 03 ca		
000 AI 213	1 ha 05 a 15 ca		

CALONNE-SUR-LA-LYS	000 AP 34	1 ha 24 a 85 ca	EARL MARTEL
	000 AK 68	ha 60 a 33 ca	
	000 AK 70	ha 19 a 32 ca	
	000 AL 188	ha 11 a 63 ca	
	000 AL 73	ha 76 a 45 ca	
	000 AP 14	ha 53 a 65 ca	
	000 AP 29	ha 51 a 86 ca	
	000 AP 145	ha 18 a 38 ca	
	000 AP 32	ha 41 a 77 ca	
	000 AO 78	ha 35 a 70 ca	
	000 AO 131	ha 27 a 55 ca	
	000 AL 147	ha 32 a 92 ca	
	000 AI 200	ha 51 a 38 ca	
	000 AI 162	ha 26 a 17 ca	
	000 AP 19	1 ha 24 a 00 ca	
	000 AP 10	ha 13 a 63 ca	
	000 AP 132	ha 65 a 80 ca	
	000 AP 143	2 ha 13 a 30 ca	
	000 AP 144	ha 43 a 38 ca	
	000 AP 25	ha 64 a 00 ca	
	000 AP 16	ha 69 a 30 ca	
	000 AP 13	1 ha 07 a 35 ca	
	000 AP 33	ha 48 a 95 ca	
	000 AP 140	ha 29 a 42 ca	
	000 AL 68	ha 41 a 64 ca	
	000 AP 17	ha 76 a 75 ca	
	000 AI 127	ha 13 a 42 ca	
	000 AI 117	ha 40 a 03 ca	
	000 AI 145	ha 31 a 62 ca	
	000 AI 161	ha 28 a 32 ca	
	000 AI 163	ha 96 a 17 ca	
	000 AI 165	ha 25 a 03 ca	
	000 AI 147	ha 22 a 91 ca	
	000 AI 157	ha 18 a 29 ca	
	000 AO 146	ha 53 a 23 ca	
	000 AO 185	ha 11 a 46 ca	
	000 AO 186	ha 17 a 10 ca	
	000 AO 150	ha 7 a 00 ca	
	000 AK 69	ha 18 a 12 ca	
	000 AH 166	ha 77 a 28 ca	
000 AI 124	ha 33 a 24 ca		
000 AI 151	ha 50 a 73 ca		
000 AI 181	ha 22 a 28 ca		
000 AI 305	ha 41 a 76 ca		

DRAAF

R32-2023-01-29-00003

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - SCEA WALLOIS



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-22427

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arras, le **04 NOV. 2022**

**SCEA WALLOIS**  
Messieurs **FOURCROY** Didier **WALLOIS** Pierre  
**10 rue de samer**  
**62630 HUBERSENT**

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22427**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **28/09/22** sous le numéro 62-22427. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par GAEC WALLOIS (Messieurs José, Éric WALLOIS) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de HUBERSENT.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez de vous installer et de constituer la SCEA WALLOIS sur les parcelles listées en annexe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **29/01/23, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Service de l'économie agricole,



Mathilde GUERAND

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22427**

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA WALLOIS Messieurs FOURCOY Didier WALLOIS Pierre à HUBERSENT**

Communes	Références cadastrales	Superficie
62630 WIDEHEM	000 ZL 16	6ha 90a 72ca
	000 ZK 16	1ha 98a 51ca
	000 ZE 14	1ha 48a 40ca
	ZE 19	12ha 97a 24ca
	000 ZC 27	4ha 26a 90ca
62630 HUBERSENT	000 ZC 19	1ha 43a 80ca
	OB 172	0ha 10a 50ca
	OB 173	0ha 75a 50ca
	OC 259	4ha 22a 55ca
	000 ZA 30	0ha 02a 15ca
	OA 100	16ha 98a 49ca
	000 ZC 3	7ha 70a 00ca
	000 ZC 16	12ha 78a 30ca
62630 FRENCQ	000 ZA 24	3ha 69a 12ca
	000 ZS 12	5ha 87a 80ca
	000 ZH 2	15ha 61a 60ca
	000 ZA 25	3ha 84a 48ca
	000 ZA 22	0ha 16a 90ca